



ATTESTATION DE CONNAISSANCES POUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE D'ESPECES DOMESTIQUES (A.C.A.C.E.D)

CHIENS / CHATS / AUTRES ANIMAUX D'ESPECES DOMESTIQUES

RS: 5650

Certificateur: Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Date d'enregistrement: 10 Décembre 2021

Objectifs

Formation adulte, tout public

- Acquérir des connaissances relatives aux besoins biologiques, physiologiques, comportementaux et à l'entretien des animaux de compagnie d'espèces domestiques
- Renforcer la prise en compte du bien-être animal lors des activités professionnelles
- Obtenir la capacité d'exercer des activités liées aux animaux de compagnie domestiques

Public visé / prérequis

Afin d'assurer le respect des besoins des animaux de compagnie et de favoriser leur bien-être, l'A.C.A.C.E.D est une formation **OBLIGATOIRE** pour toute personne, exerçant une activité en rapport avec les chiens, les chats ou les autres animaux domestiques:

- Les personnes, en contact direct avec les chiens et les chats ou d'autres animaux domestiques, exerçant à titre commercial des activités de transit ou de garde, de dressage, de gestion de fourrière, de refuge ou d'élevage
- Les personnes exerçant les activités de vente et de présentation au public de tous les animaux de compagnie d'espèces domestiques.

Contenu

8 thèmes sont abordés:

- Logement
- Comportement
- Transport
- Alimentation
- Santé animale
- Sélection
- Reproduction
- Droit

Durée

2 à 4 jours en fonction de la (ou les)

catégorie(s) choisie(s):

- 1 catégorie - 2 jours
- 2 catégories - 3 jours
- 3 catégories - 4 jours



- * Place handicapée
- * Plan incliné
- * Salle de plain-pied

Validation

- Présence obligatoire à tous les modules
- Contrôle des connaissances en fin de formation par un QCM en ligne

Financement

Financement individuel avec prise en charge possible en fonction de vos droits et selon votre statut : CPF, VIVEA, FAFCEA, OPCO

Dates et coût de formation

Consultables sur notre site internet (www.mfr-guilliers.fr)

Le bulletin de demande d'inscription y est également disponible.

Actualisation des connaissances - Délais réglementaires

Elle est obligatoire pour conserver le droit d'exercer et doit être réalisée tous les 10 ans, se déroule sur une journée.

MAISON FAMILIALE RURALE DE GUILLIERS, 22 Route de Josselin, 56 490 GUILLIERS

Tél: 02 97 74 40 64

Email: mfr.guilliers@mfr.asso.fr Site internet: www.mfr-guilliers.fr

Etablissement agréé et reconnu par le Ministère de l'Agriculture



V2 le 14/05/2024



ACTUALISATION DES CONNAISSANCES POUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE D'ESPÈCES DOMESTIQUES (Actualisation ACACED)

Formation adulte

Elle est obligatoire pour conserver le droit d'exercer. Elle doit être réalisée tous les 10 ans.

Objectifs

Actualiser les connaissances relatives aux besoins biologiques, physiologiques, comportementaux et à l'entretien des animaux de compagnie d'espèces domestiques.

Public visé / prérequis

Seuls peuvent accéder à la formation d'actualisation des connaissances les détenteurs:

- d'un certificat de capacité "CCAD" délivré en application des dispositions en vigueur avant le 1er janvier 2016
- d'une certification professionnelle enregistrée au RNCP et répertoriée à l'annexe II de l'arrêté du 04 février 2016
- d'une attestation de connaissances délivrée par la DRAAF
- d'un titre ou certificat figurant à l'annexe III de l'arrêté du 04 février 2016

Contenu

8 thèmes sont abordés:

- Logement
- Comportement
- Transport
- Alimentation
- Santé animale
- Sélection
- Reproduction
- Droit

Durée

1 journée (7h)



- * Place handicapée
- * Plan incliné
- * Salle de plain-pied

Validation

Présence obligatoire à tous les modules

Financement

Financement individuel selon prise en charge possible en fonction de vos droits et selon votre statut: CPF, VIVEA, FAFCEA, OPCO

Dates et coût de la formation

Consultables sur notre site internet (www.mfr-guilliers.fr)

Le bulletin de demande d'inscription y est également disponible.

